



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2021–16 du 3 mai 2021

relatif au

**La réponse au postulat de M. Samuel Obi (AlternativeS-Les Verts) déposé le 19 juin 2020
intitulé « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par M. le Conseiller communal Samuel Obi pour le groupe AlternativeS-Les Verts. Afin de permettre au postulant d'obtenir une réponse à sa demande avant la fin de la législature, la Municipalité a décidé de traiter le plus d'objets possibles d'ici au mois de juin. Il se peut dès lors que la réponse soit partielle, mais elle reflètera les intentions que la Municipalité actuelle souhaite transmettre à celle qui lui succèdera pour la législature 2021-2026.

2) HISTORIQUE

Le 10 décembre 2020, M. le Conseiller communal Samuel Obi a déposé un postulat intitulé : « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle », que le Conseil communal a transmis à la Municipalité. Cette dernière a tout de suite pris le postulat en considération pour rapport-préavis. Le présent rapport-préavis renseigne le Conseil communal sur les mesures prises par la Municipalité en vue de réaliser des aménagements cyclables temporaires.

3) CONTEXTE ACTUEL

La situation sanitaire exceptionnelle engendrée par la pandémie de coronavirus a bouleversé nos modes de vie et ce notamment en ce qui concerne nos habitudes de déplacements. Avec la généralisation du télétravail, des semi-confinements ou des fermetures des centres d'intérêts, les déplacements ont d'une part été drastiquement réduits et d'autre part modifiés. Alors que les transports en commun ont connu une baisse historique de leur fréquentation, et que le secteur routier a également une baisse significative de ses charges de trafic, l'utilisation du vélo s'est avérée comme une réelle alternative pour de nombreux citoyens. Cette tendance s'est confirmée notamment avec les ventes records de vélos et les ruptures de stocks dans les magasins spécialisés¹.

Face à ces changements, les villes et les cantons ont pris différentes mesures pour améliorer rapidement la sécurité des cyclistes en réalisant de nombreux aménagements cyclables temporaires tels que le remplacement de places de stationnement par de nouvelles bandes cyclables ou encore la création de nouveaux abris vélos.

4) DESRIPTIF DU PROJET

Le postulat demande que la Municipalité réalise de nouveaux aménagements cyclables dans la commune d'Aigle. Après un contact avec le voyer du district, il s'avère que la réalisation

¹ « Les ventes de vélos atteignent un record de 23 milliards de francs », RTS.ch, le 5 mars 2021, <https://www.rts.ch/info/economie/12022934-les-ventes-de-velos-atteignent-un-record-de-23-milliards-de-francs.html>

d'aménagements temporaires dans les communes doit tout de même suivre les procédures usuelles pour la suppression de places de stationnement et de réalisation de bandes cyclables. De plus la commune d'Aigle étudie depuis plusieurs années la mise en place d'un réseau cyclable attractif et continue sur son territoire avec la transmission au conseil communal du préavis 2020-21 du lundi 28 septembre relatif au schéma directeur cyclable. Ce document complet développe la stratégie et des fiches de mesures pour atteindre cet objectif dans les prochaines années.

Après examen de la situation aiglonne, le service patrimoine bâti et environnement urbain relève que :

- Les aménagements doivent toujours respecter les normes VSS pour assurer la sécurité des cyclistes ce qui n'est pas toujours le cas dans les aménagements temporaires (ex. Route de Collombey sur la commune d'Ollon). Cependant le canton précise que ces aménagements afin d'être pérennisés devront être améliorés dans le cadre des projets d'entretien et d'aménagement de la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) qui seront notamment l'occasion d'augmenter les gabarits de la route pour une application stricte des recommandations et des normes.
- Les rues d'Aigle sont majoritairement en zone 30 où les bandes cyclables ne sont pas nécessaires. La situation peut cependant être améliorée via une généralisation des contre-sens cyclables, l'instauration de rues cyclables (cf. schéma directeur cyclable - SDC) ou en aménageant les zones 30 de manière optimale.
- La rue de la Gare et l'avenue Loës/Chamossaire n'ont pas le gabarit suffisant pour accueillir le trafic automobile, le train et des bandes cyclables. Des solutions d'itinéraires alternatifs devraient être développées dans l'avenir (cf. SDC).
- Les rues Margencel et des Lieugex ont eu de nouveaux aménagements cyclables où le gabarit était suffisamment large. De plus, les aménagements qui y ont été réalisés ont fait l'objet de publication FAO ce qui assure leur pérennité.
- La route de Lausanne est un axe important à améliorer. L'intégration du cycliste est en cours d'étude mais la réalisation de bandes cyclables aux normes n'est dans l'état malheureusement pas possible.
- La route d'Evian est un axe structurant de la ville qui dispose déjà d'aménagements cyclables. Ces derniers sont cependant minimalistes et une meilleure connexion entre le Rhône et la Ville est nécessaire (cf. SDC, ChablaisAgglo, PDCom)

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Sensible au développement de la mobilité douce, la Municipalité entreprend régulièrement des actions concrètes sur le territoire communal. Comme expliqué précédemment le chemin des Lieugex ainsi que la rue Margencel ont été dotés de nouvelles bandes cyclables. D'autres tracés sont en cours d'étude mais nécessiteront probablement des aménagements plus conséquents.

Finalement, la Municipalité s'est récemment dotée d'un schéma directeur cyclable permettant d'avoir une réflexion en amont afin d'intégrer systématiquement et de manière cohérente le cycliste dans ses espaces publics.

6) PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Des éléments, notamment l'exemple du chemin des Lieugex, ont été réalisés. La suite est en cours d'étude et selon les adaptations nécessaires, les délais pour l'introduction d'aménagements cyclables peuvent être très variés.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

L'amélioration des infrastructures cyclables est une nécessité pour les villes du XXI^e qui doivent répondre à des objectifs environnementaux permettant d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Des villes suisses telles que Berne ont d'ores et déjà pris le pas d'une intégration systématique du cycliste dans l'espace public entraînant un cercle vertueux entre aménagement cyclable et utilisation du vélo.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : L'amélioration de la place du vélo dans l'espace public permet d'inciter au report modal et donc d'une part de baisser les émissions de gaz à effet de serre mais également de libérer des espaces aujourd'hui utilisés par la voiture.

Social : L'utilisation du vélo en général permet une activité physique régulière et de se maintenir en bonne santé.

Économie : L'utilisation du vélo implique une baisse des coûts liés à la mobilité pour les utilisateurs.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIÈRES

Les incidences financières de la réalisation de nouvelles bandes cyclables sont faibles. Dans les cas où cela est possible « directement ». Dans les cas où des adaptations importantes de génie civil sont nécessaires, les projets feront l'objet de préavis municipaux.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-16 du 3 mai 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-16 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Obi, déposé le 19 juin 2020, intitulé : « Pour des aménagements cyclables temporaires à Aigle ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-présidente  La Secrétaire : 
I. Rime  A. Décaillet

The official seal of the Municipality of Aigle is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE D'AIGLE' and '1830'.

Municipale déléguée : Maude Allora